

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 6 juin 2024 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 31 mai 2024

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	8

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, M. Francis LEFEVRE, Mme Ginette BERHAMEL, Mme Muguette SERAIS

Ont donné pouvoir :

Mme Liliane LEHEUTRE pouvoir à Mme Françoise NIVESSE

Est désigné secrétaire de séance : M. Daniel DECLEIR

<p>DELCCAS 2024-23 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS</p>

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L542-2,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 22 avril 2024,

Considérant la nécessité de mettre à jour annuellement le tableau des emplois afin de disposer d'un document reflétant au plus juste l'effectif du CCAS, correspondant aux emplois budgétés,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de supprimer des grades devenus vacants suite à des avancements de grade, mutations, disponibilités ou départs en retraite,

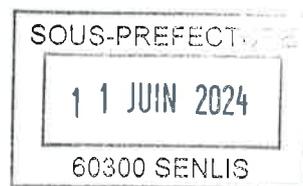
Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Supprimer les grades suivants :

Filières	Grades	Temps de travail	Nombre de postes à supprimer
Administrative	Adjoint administratif	Temps complet	1
	Rédacteur	Temps complet	1
Animation	Adjoint d'animation	Temps complet	1
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Temps complet	1
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Temps complet	3
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Temps complet	1
Technique	Adjoint technique	Temps complet	1
	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	1

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à Crépy-en-Valois, le 6 juin 2024.



Publié sur le site internet
de la commune
le : 11 JUIN 2024

Daniel DECLEIR
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS - VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.